

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 août 2019

## ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° CD464

présenté par

M. Bouillon, M. Potier, Mme Battistel, M. Garot, Mme Biémouret, M. Aviragnet, Mme Bareigts, M. Jean-Louis Bricout, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Pires Beaune, M. Pueyo, Mme Rabault, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 1ER C**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« La présentation de ce rapport est suivie d'un débat dans chacune des deux assemblées du Parlement. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que certaines de nos infrastructures sont fortement fragilisées à cause d'un manque d'entretien, il revient au COI d'établir de véritables plans de financement et d'identification de l'ensemble des voies ferrées, routes, ouvrages d'arts... qui nécessitent un entretien et de déterminer les fonds minimaux nécessaires à leur entretien régulier. Les défauts d'entretien provoquent des limitations de vitesse qui contraignent les utilisateurs et dans le pire des cas des dégradations qui posent des problèmes sécuritaires. À ce titre, les conclusions des travaux de la commission d'enquête sénatoriale sur les ponts lui sera certainement d'une grande utilité.

De plus, le manque d'entretien régulier dégrade notre patrimoine commun et nécessite que des travaux d'ampleur soient réalisés, travaux qui sur le long terme coutent beaucoup plus cher que les dépenses planifiées.

Cet amendement vise donc à conforter la place et le rôle du COI nouvellement créé et à garantir un niveau minimal de dépenses pour assurer l'entretien de nos infrastructures ou de la qualité du service.